



Offrir un verre de vin aux clients: Légal ?

Par **Mika11**, le **18/01/2013** à **11:21**

Bonjour,

Je suis animateur de loisir sportif en randonnée. (je suis une entreprise individuelle)

Ai je le droit de faire goûter du vin à mes clients en fin de prestation? (Un verre de vin, dans le but de faire découvrir un produit local).

Je cherche un texte officiel ou une manière légale d'offrir ce verre.

Je vous remercie d'avance.